

Séance du 26 mai 2020

(Date de convocation : 15 mai 2020)

Sous la présidence de **Mr CHARLES Paul, doyen de l'assemblée, puis de Mme DI GLERIA Karole, Maire.**

Membres en exercice : **15.**

Présents : **BARATEAU Laurent, CARTAILLER Jean-Claude, CETTOUR-JANET Raphaël, CHARLES Paul, DI GLERIA Karole, FESSON Frédéric, FINKELSTEIN Aurélie, GERARDIN Thierry, LACROIX Stéphanie, LAUSENAZ-GRIS Claude, MARIET Pascal, MERCIER-GALLAY Eric, MORIZE Patrick, NEGRE Robin, VERNAZ-PIEMONT Julien.**

Secrétaire de séance : **BARATEAU Laurent.**

I - ELECTION DU MAIRE

Monsieur le Président invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il rappelle qu'en application des articles L.2122-8 et L.2122-7 du Code Général de Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après dépouillement, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

Mme DIGLERIA Karole : **13 voix.**

Madame DI GLERIA Karole ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire.

Elle prend ensuite la présidence de l'assemblée.

II - CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Madame le Maire rappelle que la création du nombre de postes d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse

excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Madame le Maire invite l'assemblée à fixer le nombre de postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide, à la majorité des membres présents, la création de trois postes d'adjoints au Maire.

(Le vote ayant donné les résultats suivants :

- 12 voix pour la création de 3 postes
- 2 voix pour la création de 4 postes
- 1 voix pour la création de 2 postes).

III – ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales,

vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 3,

Madame le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que celle du maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidatures, il est procédé au déroulement du vote.

Election du premier adjoint.

Après dépouillement, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mr MORIZE Patrick : **13 voix**

Mr CETTOUR-JANET Raphaël : 1 voix

Mr CHARLES Paul : 1 voix

Monsieur MORIZE Patrick ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

Election du deuxième adjoint.

Après dépouillement, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mr CHARLES Paul : **14 voix**

Mr MERCIER-GALLAY Eric : 1 voix

Monsieur CHARLES Paul ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

Election du troisième adjoint.

Après dépouillement, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mr LAUSENAZ-GRIS Claude : **12 voix**

Mme FINKELSTEIN Aurélie : 3 voix

Monsieur LAUSENAZ-GRIS Claude ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.